

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 18  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 22

**Séance du 9 Avril 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Neuf du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Premier du mois d'Avril, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond DUPONT, Premier Adjoint, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

M. Raymond DUPONT, Président de la Séance, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et quatre procurations.

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVault Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

**Étaient absents :** Mme DELANNOY Delphine ;

**Excusés :** Mme CORONADO Danièle a donné procuration à M. DUPONT Raymond ;  
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;  
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. LESCOUTE Roger ;  
M. PELARREY Laurent a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul ;

M. LARROQUE Jean-François a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2025 étant approuvé.

Délibération N° D20/2025

Code 7-5

## **Subventions aux associations pour l'année 2025**

### **Exposé des motifs :**

Mme Marie-Paule BARON, 2<sup>ème</sup> Adjointe, rappelle que chaque année, la Commune attribue des subventions aux associations intervenant sur la commune. Mme BARON fait état des subventions versées en 2024 et propose les montants pour 2025 selon la liste, annexée à la présente. Mme BARON détaille la liste proposée, et explique les montant de subventions proposés au vu des dossiers de demande des associations.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Considérant** les propositions d'attributions présentées par la commission d'attribution,

### **Considérant que :**

- MM. Raymond DUPONT et Roger LESCOUTE ne prennent pas part au vote pour l'« Association Régionale des Anciens Combattants » ;
- Mme Marie-Paule BARON ne prend pas part au vote pour l'association « Dessine-moi un mouton » ;
- Mme le Maire ; ayant donné pouvoir à M. Raymond DUPONT ; et M. Roger LESCOUTE Larroque Roudier ne prennent pas part au vote pour l'association « Les Chanteurs de Soues » ;
- MM. Raymond DUPONT, Pierre-Jean HUILLET, Olivier LAUDEBAT, Roger LESCOUTE, Jean-Paul SEMPASTOUS et Mme Paule HUILLET ne prennent pas part au vote pour l'association « Comité des Fêtes » ;
- MM. Jean-François LARROQUE et Roger LESCOUTE ne prennent pas part au vote pour l'association « Les Gambettes Souessoises »
- M. Jean-Pierre BASTIANINI ne prend pas part au vote pour l'association « Le Mouvement de la Paix »

- M. Jean-Paul SEMPASTOUS et Mme Françoise TROUILH ne prennent pas part au vote pour l'association « Soues Omnisport et Loisirs »
- M. Jean-Pierre BASTIANINI ne prend pas part au vote pour l'association « Soues Pétanque »
- Mme Colette CAMES ne prend pas part au vote pour l'association « Tarbes Auto Rétro »

**Ouï** l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les subventions aux associations sont attribuées pour l'année 2025 conformément au tableau annexé à la présente.

### **Article 2 :**

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2025.

### **Article 3 :**

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,  
Danièle CORONADO

## Annexe n°1 – Tableau des subventions aux associations

6574	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	48 405 €
	A.R.A.C.	650
	AMICALE 3ème AGE	1 500
	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	300
	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	6 680
	ASSOCIATION "RECRE-ACTIVITES"	7 000
	ASSOCIATION "DESSINE MOI UN MOUTON"	460
	CHANTEURS DE SOUES	990
	COMITE DES FÊTES	9 400
	FEMMES LOISIRS	460
	LES GAMBETTES SOUESOISES	500
	MOUVEMENT DE LA PAIX	350
	PEREGRINATIONS	200
	RESTAURANTS DU COEUR	1 000
	SOCIETE DE CHASSE	565
	SOUES-CIGOGNES-FOOTBALL	12 500
	SOUES OMNISPORT ET LOISIRS	5 000
	SOUES PETANQUE	450
	TARBES AUTO RETRO (ATAR)	400